

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE

Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Représentée par son président, Monsieur Robert AZAIS

Désignée ci-dessous par la fédération,

N° SIRET : 30358816400051

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **2 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

Avenant exceptionnel (Action 3) : Conception de courtes video et de vignettes de promotion du système de cotation des itinéraires d'une randonnée pédestre & diffusion d'affiches de prévention à destination des pratiquants de longue côte/marche aquatique - Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à **452 500 €**.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

16 SEP. 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA RANDONNEE
PEDESTRE



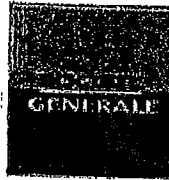
VISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Gilles QUÉNÉHERVÉ



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.R.P. - C.N.S.G.R.

Domiciliation
SG PARIS ELYSEES ENTREPR (03392)
91 AV CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

Référence bancaire

| Code banque | Code guichet | N° compte | Clé RIB |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| 30003 | 03170 | 00050095693 | 91 |

IBAN : FR76 3000 3031 7000 0500 9569 391
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

RA

21098*SED16